

Plusieurs lettres ont été lues au tribunal, démontrant clairement la source de ces aumônes. Entre autres : 100 livres du Cardinal Archevêque de Naples, 50 dollars de la Délégation Apostolique au Canada, 1,000 Lires du Commissariat de Terre Sainte à Paris, 1,200 des Missions Catholiques de Turin. En plus, l'Œuvre de la Propagation de la Foi, par son Conseil Central de Paris avait envoyé à Sa Sainteté Benoît XV une somme de 30,000 francs pour les missions. Le Saint Père avait chargé le Cardinal Gasparri, Secrétaire d'Etat, de faire parvenir cette somme à Monseigneur Dobrecic par son commissaire, le père Scognamiglio.

Mais quel scandale de trouver autant d'argent entre les mains de ces prétendus pauvres ! Quelle déconvenue de constater dans ces âmes, obscurcies et rabaissées par l'ignorance et la bigoterie, d'aussi nobles sentiments de charité et de patriotique dévouement. Dénués eux-mêmes, ils s'occupaient activement de venir en aide à la brave petite nation, alliée de leur patrie. On sait par ailleurs que le Code très large de la Solidarité universelle est on ne peut plus indulgent pour les adeptes des Loges quand ils ont le bonheur de manier les fonds publics, pour le plus grand avantage de l'humanité.

Mais l'élan est donné, et comment ne pas exploiter à fond une aussi riche veine ? Les Frères de Bari, acquittés avec honneur, ont été chaudement applaudis et félicités, acclamés même, au sortir de la Cour Martiale. Les juges de cette Cour étaient d'énergiques soldats, peu accessibles aux influences indues. Ils ont fait preuve, en leur sentence, de justice impartiale et éclairée. Quant à la justice des anticléricaux, elle va continuer, sans nul doute, sa campagne de diffamation ; dénonçant à la haine universelle la duplicité, la cupidité, l'immoralité des moines, et . . . "il en restera toujours un peu quelque chose".

